



sent dans le jargon. Je ne suis pas utile mais j'enseigne pendant 23 heures par semaine. Si j'avais été admis au stage, j'enseignerai pendant 6 heures, sous la surveillance étroite d'un tuteur. C'est de l'hypocrisie pure et simple! Le MEN a besoin de plus d'enseignants mais ne recrute des professeurs-fonctionnaires qu'au compte-gouttes. Un chargé d'éducation coûte infiniment moins cher, en faisant tout le même travail avec la flexibilité en plus. Bref, le MEN fait du néolibéralisme, ce qui est somme toute dans l'air du temps. De toute façon, qu'est-ce qu'il risque? Un procès, comme avec les chargés de cours? Au pire, il devra nous engager avec les salaires actuels; ce qui lui reviendra toujours moins cher que d'embaucher des professeurs. Le MEN n'a rien à craindre dans cette histoire, sauf une petite blessure d'amour-propre!" Pour Jean qui est luxembourgeois, le concours d'entrée reste une porte de sortie, même étroite, de sa situation actuelle. Les étrangers, de plus en plus nombreux parmi les chargés d'éducation se cassent le nez contre cette même porte.

Sophie et Paul sont chargés d'éducation tous les deux. Français, ils ont étudié l'anglais en France. Ils ne peuvent accéder au stage, ni même au concours d'entrée parce que le MEN stipule qu'un prof de langues doit avoir étudié dans un pays où cette langue est parlée. "Ce principe est défendable dans un pays qui n'a pas d'université. Mais il ne faut pas croire qu'en France nous n'avons eu aucun contact avec l'anglais en dehors des cours. Nos professeurs à l'université étaient pour la plupart des Anglais, ce qui, soit dit en passant, n'est pas le cas au Centre universitaire. Nous avons fait des voyages d'études, des séjours linguistiques, des échanges, nous avons déjà enseigné l'anglais à l'étranger. Le Luxembourg n'en tient pas compte. C'est à notre connaissance le seul pays à avoir une vision si étroitement ethnique de l'enseignement. Et il est pour le moins étrange – pour ne pas dire grotesque – qu'un pays qui ne possède pas d'université complète s'arroge le droit de juger de la qualité de l'enseignement universitaire dispensé dans les autres pays européens."

Juste tolérés

Selon Guy Havé, la Ministre actuelle aurait dans ses tiroirs un projet de formation parallèle à l'enseignement qui permettrait à des personnes exclues du stage pédagogique de décrocher un contrat à durée indéterminée. Sophie et Paul aimeraient bien y croire mais ils restent méfiants. Ils redoutent une simple opération de tri qui permettrait de repêcher les Luxembourgeois

Les clowns de service? Pour l'Etat les chargés de cours représentent avant tout une occasion de faire des économies considérables.

(Foto: Tullio Forgiarini)

CHARGÉS DE COURS ETC.

Bon(ne)s à tout faire

Un enseignant sur cinq dans l'enseignement secondaire luxembourgeois est chargé de cours ou chargé d'éducation. Ils constituent un réservoir où le Ministère de l'Éducation nationale (MEN) puise des enseignants souvent hautement qualifiés mais systématiquement sous-payés et dont une grande partie sont "jetables", même au bout de plusieurs contrats à durée désespérément déterminée.

Pas moins de quatre statuts peuvent s'appliquer au 594 chargés que le MEN employait à la date du 20.04.2000.(1) Pour y voir un peu plus clair, il suffit de relever la différence essentielle.

La plupart des chargés de cours occupaient des postes précaires jusqu'en 1997. Lassés par des contrats à durée déterminée à répétition, une grande partie d'entre eux, réunis au sein de l'ACAP (Association des Chargés de Cours, Aspirants-Professeurs et Professeurs) ont porté l'affaire devant les tribunaux. La justice leur a donné raison et a obligé la Ministre de l'époque, Mme Erna Hennicot-Schoepges, à leur accorder un contrat à durée indéterminée.

Guy Havé, le président de l'ACAP, a le triomphe modeste: "Une vieille histoire désormais, il faut aller de l'avant. Des injustices demeurent: les cadres des chargés de cours ont gelés suite à cette affaire. Si par exemple, le chargé de cours avait 18 heures de cours par semaine au moment de la décision de justice, il en aura toujours 18, alors qu'un cadre plein c'est 22 heures."

Une décision vexatoire de la part du Ministère qui a un petit parfum de vengeance.

Mais les choses commencent à bouger. Les directeurs, en manque chronique de personnel, ont obtenu de pouvoir donner un cadre plein à chaque chargé de cours. Mais il ne s'agit pas d'un acquis. A chaque instant, le chargé engagé à 18 heures peut perdre son temps plein, selon les sacro-saints "besoins du service". "En tout cas, on n'aura jamais d'heures sup." Guy Havé est hilare. "Les chargés de cours ont été classés dans la catégorie des employés privés. En tant que tels, le Ministère devrait nous payer l'heure supplémentaire 150 pour cent, alors que les professeurs reçoivent, eux, moins de 50 pour cent. Alors vous voyez "

Dans leur lutte, les chargés de cours n'ont eu que peu de soutien de la part des syndicats d'enseignants traditionnels. Beaucoup de leurs adhérents voyaient en eux des concurrents voire des profiteurs du système. "Le SEW et la FEDUSE nous ont un peu appuyés et par la suite ils ont tenté de récupérer une partie de notre succès. L'APPESS a posé comme préalable qu'on prenne une carte chez eux "

Pas en rang utile

L'ACAP réclame maintenant que les chargés de cours aient droit à l'ancienneté et aux coefficients (une heure de cours est rémunérée 1,2 ou 1,3 heures selon le niveau d'enseignement et le nombre d'élèves). Selon Guy Havé, "les chargés de cours fournissent le même travail et vieillissent comme les professeurs, ils ont donc le droit d'être traités de la même façon sur ces points." Mais tout cela est évidemment une affaire de gros sous. L'ACAP a comparé les carrières d'un chargé de cours et d'un professeur, tous les deux détenteurs d'une maîtrise (Bac + 4).

Résultat: plus de 40 millions d'économie pour l'Etat s'il emploie un chargé de cours.

Vous voulez encore moins cher? Prenez le chargé d'éducation. C'est ainsi que l'on appelle les chargés recrutés depuis 1997. Leur contrat stipule expressément que même des renouvellements répétés ne donnent pas droit à un contrat à durée indéterminée. Du point de vue des salaires, le gouvernement est encore descendu d'un cran.

A niveau égal (Bac + 4) le chargé d'éducation gagne 30.000 francs de moins par mois qu'un professeur titularisé et finit avec 60.000 francs de moins. Bien entendu, il ne bénéficie d'aucun des avantages évoqués ci-dessus. Et tout ça pour une tâche hebdomadaire de 24 heures et souvent plus, car contrairement aux chargés de cours, le chargé d'éducation peut prester des heures supplémentaires. Leur tâche de 24 heures comprend en principe deux heures de travail administratif censés couvrir les vacances scolaires auxquelles ils n'ont pas droit. Dans la plupart des cas, les chargés d'éducation font cours pendant ces deux heures, tout simplement parce qu'il y a un manque d'effectifs.

Dans de telles conditions, il n'est pas étonnant que les chargés d'éducation ralentissent; pas étonnant non plus qu'ils veuillent conserver leur anonymat.

Jean a raté le concours d'entrée au stage pédagogique. "Je ne me suis pas classé en rang utile, comme ils di-

L'auteur Tullio Forgiarini est enseignant d'histoire au Lycée du Nord.



et qui laisserait la majorité des étrangers sur le carreau.

Je leur demande alors s'ils se sentent rejetés, victimes d'une certaine forme de racisme? "On ne peut pas dire les choses comme ça. Disons plutôt qu'on ne se sent pas souverains, on se sent juste tolérés, avec prière de ne pas ouvrir notre gueule. Mais en même temps on a de très bons rapports avec beaucoup de collègues, avec notre direction qui nous soutient. On ne veut pas passer pour des paranos ni céder à un sentiment d'amertume anti-luxembourgeois. On aime notre boulot, on aime travailler avec les enfants qui sont d'ailleurs d'origines très diverses eux aussi. Mais on vit des situations bizarres: on est ob-

servé, contrôlé par des "collègues" qui nous croient incapables d'enseigner l'anglais ou l'allemand parce qu'on est belges ou français. Il y en a qui contrôlent régulièrement les cahiers des élèves dont on a la charge. Ça existe!"

L'horaire surchargé semble également incompatible avec tout projet de formation. 24 heures, de l'avis de tous, c'est beaucoup trop. Dans ces conditions, il devient pratiquement impossible de se préparer correctement. D'autant plus que les chargés d'éducation se voient attribuer souvent les classes réputées difficiles que les professeurs ne veulent pas. ("Den Dreck. J'ai entendu ça", dit Sophie, scandalisée.) Ainsi, dans le régime

préparatoire, les chargés de cours et d'éducation sont, dans certains bâtiments, plus nombreux que les enseignants titularisés. Pour autant, ils refusent de faire du gardiennage et réclament les moyens pour faire décemment leur boulot.

Le peu de temps libre qui leur reste est grignoté par les activités para- ou extra-scolaires, souvent non rétribuées. "Ce n'est pas une question d'argent, si je le fais c'est pour faire plaisir aux gosses. Mais il ne faut pas se leurrer: notre motivation est due en partie au fait qu'il faut se faire bien voir. Mais j'essaie de freiner, de ne pas trop donner car j'ai l'impression que si on a tout donné on ne vaut plus rien et on va vous jeter. Je peux don-

ner encore plus mais j'aimerais qu'on me donne d'abord un avenir." ça le fait rigoler Jean. "Je connais des chargés qui se portent volontaires alors qu'ils ne savent pas encore ce que l'on attend d'eux. C'est le système du gentil et motivé avant tout. J'ai travaillé dans une banque avant, je sais ce que c'est de faire du lèche. Quand j'ai quitté le privé je ne pensais pas retrouver ces méthodes de gestion des ressources humaines dans l'enseignement public."

Mais le plus angoissant aux dires de tous, c'est la vulnérabilité. Aucun projet ne peut dépasser septembre prochain. Le long terme est impossible à gérer. Difficile d'avoir des gosses, difficile de vivre ailleurs qu'en location.

Dans ces conditions, même les différences de salaires scandaleuses passent au second plan. Ils veulent avant tout un avenir, une régularisation de leur situation en somme. Il y va de la dignité humaine. Vous trouvez ça un bien grand mot, pathétique au temps du tout-marché? Et bien, figurez-vous qu'il y a aussi des arguments économiques qui parlent en faveur de la titularisation rapide des enseignants précaires.

Déjà le MEN a du mal à trouver suffisamment de professeurs dans certaines branches: les étudiants, lassés par la politique de recrutement ultra-restrictive du gouvernement, se sont tournés vers le privé qui souvent paie mieux. Le même phénomène touche

les chargés d'éducation. Pour l'instant, la majorité possède un bac + 3 ou un bac + 4. Si rien ne change, ceux-ci ne seront plus que l'exception dans quelques années et le MEN recrutera des chargés au niveau bac qu'il s'empresera de rémunérer encore moins. Alors, il sera toujours temps de verser des larmes de crocodile sur le naufrage de l'enseignement public de qualité.

Mais rassurez-vous, à l'étranger il y aura toujours des écoles privées

Tullio Forgiarini

(1) tous les chiffres fournis par l'ACAP

LEHRERINNENMANGEL UND CHARGÉ-E-S DE COURS

Wir haben Euch gewarnt

Trotz LehrerInnenmangel muss Schluss sein mit der Politik der chargé-e-s de cours, tönt es seitens der Gewerkschaften. Jahrelang warnten sie vor den jetzt offensichtlichen Fehlplanungen.

(wey) - Seit Juli dieses Jahres ist es offiziell: In Luxemburg herrscht absoluter LehrerInnenmangel. Ganz deutlich wurde das im Bericht der Spezialkommission des Erziehungsministeriums zur "Planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire de 2000/2001 à 2004/2005"(1). Die Kommission rät zu einer Erhöhung der Planstellen um 350 Posten, das heißt 70 pro Jahr in den nächsten fünf Jahren. Es sei eine durchschnittliche Zunahme von 1.000 Schülerinnen und Schülern zu erwarten.

Schon in den vergangenen Jahren war nicht ausreichend Lehrpersonal vorhanden. Dieser Mangel wurde in den letz-

ten zehn Jahren vornehmlich durch die sogenannten "chargé-e-s de cours" kompensiert. Laut Kommissionsbericht gab es im vergangenen Schuljahr 3.031 chargé-e-s de cours, inklusive stagiaires und chargé-e-s d'éducation, die unterrichtet haben. Laut Bericht der Spezialkommission werden aber zur Zeit 415 weitere benötigt. "Jetzt sind wir in einer Situation, vor der wir schon vor Jahren gewarnt haben", sagt Pit Mergen aus dem conseil des délégués der CGFP/FÉDUSE-Enseignement (Confédération Générale de la Fonction Publique/Fédération des Universitaires au service de l'Etat). "Die Prognosen über die Entwicklung der Lehrer und Schülerzahlen wurden

jahrelang schlichtweg verleugnet." Der Gewerkschaftler und Lehrer prangert besonders die politischen Entscheidungsträger an, die stets versucht haben, die Planstellenzahl gering zu halten. Genau daraus sei das Phänomen der chargé-e-s de cours entstanden. Mergen unterscheidet zwei Kategorien: einerseits die chargé-e-s mit entsprechender fachlicher und pädagogischer Ausbildung, andererseits die ohne Ausbildung. "Teilweise fehlt den chargés de cours die pädagogische Ausbildung, da sie wegen der zu geringen Anzahl von Planstellen nicht ins Referendariat gekommen sind." Deswegen gebe es heute in vielen Fächern Lehrermangel.

Eine Festanstellung der chargé-e-s de cours wird auch seitens der anderen LehrerInnen-Gewerkschaften abgelehnt. "Denen, die 1997 einen unbefristeten Vertrag erhielten, sollte noch eine angemessene pädagogische Weiterbildung angeboten werden," sagt Mergen (2). Und weiter: "Außerdem sollte ihnen die Option auf eine volle Stelle gegeben werden." Langfristig wollen die LehrerInnen die chargé-e-s de cours abbauen, auch wenn dieses Personal für den Staat natürlich wesentlich billiger ist. Neueinstellungen von Hilfspersonal lehnt die Fédus ebenfalls ab und hat stattdessen ein Übergangsmodell vorgeschlagen.

Überbrückung durch Arbeitszeitkonten

Die Planstellenzahl wird nun erhöht, so dass der erste Schritt getan ist. Um die nächsten Jahre zu überbrücken, schlägt die Fédus vor, ein Überstundenkonto einzurichten. LehrerInnen sollen freiwillig zwei bis drei Überstunden pro Woche leisten. Diese kommen auf ein Arbeitszeitkonto und werden später durch Freizeit- oder Pensionsausgleich kompensiert. Nach Berechnungen der Fédus könnten so die Defizite im Secondaire und Secondaire technique ausgeglichen werden. "Wenn 20 bis 25 Prozent der Lehrer ein bis zwei Überstunden die Woche machen würden, wäre das eine Übergangslösung," sagt Mergen. Stichprobenartig habe man schon LehrerInnen zu diesem Vorschlag befragt und sei auf positive Resonanz gestoßen. Vor allem jüngere LehrerInnen seien bereit, diese Überstunden zu leisten. In diesem Zusammenhang sollte aber erwähnt werden, dass LehrerInnen bereits zwei bis drei Überstunden pro Woche im Durchschnitt machen. Das sind insgesamt 6.500 Wochenüberstunden für das Secondaire und das Secondaire technique.

Nach Lösungen wird weiterhin gesucht. Laut Bericht der Spezialkommission wird der Status quo der chargé-e-s de cours zunächst einmal gewahrt. Pit Mergen warnt davor, über die chargé-e-s de cours eine parallele Lehrerrekutierung entstehen zu lassen: "Sie werden im Übrigen nach Gutdünken des Direktors ausgewählt. Die Anzahl derjenigen ohne Ausbildung stieg in den vergangenen Jahren kontinuierlich an." Die Auswirkungen auf die Schüler seien aber nicht messbar, wie bei Lehrern gebe es gute und schlechte chargé-e-s de cours. Mergen nennt Gründe für den Mangel an qualifiziertem Lehrpersonal: "Das Auf und Ab der Prognosen, die schlechte Informationspolitik und die untransparente Einstellungsprozedur sind schuld daran, dass die jungen Leute nicht mehr in diesen Beruf streben."(3)

(1) Bericht "Planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire de 2000/2001 à 2004/2005" von der Commission permanente d'experts. Die "Association des professeurs de l'Enseignement secondaire et supérieure" machte in einem Brief vom 2. Oktober an die Unterrichtsministerin darauf aufmerksam, dass die Zahlen des aktuellen Berichtes nicht den Zahlen des Vorjahres entsprechen.

(2) Hierbei handelt es sich um 122 chargé-e-s de cours, die 1997 vor Gericht gezogen waren und dann einen unbefristeten Vertrag erhielten. Die damalige Stundenzahl wurde eingefroren. Durchschnittlich unterrichten sie 17,6 Stunden pro Woche.

(3) Im Primär-Bereich ist der LehrerInnenmangel am dramatischsten. Darauf wird die WOXX nächste Woche noch zurückkommen.



Die Chargé-e-s de cours kämpften 1997 erfolgreich für unbegrenzte Arbeitsverträge, allerdings wurde damals die Stundenzahl eingefroren.

(Foto: Martin Linster)